



## PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES  
POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI  
TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES  
INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par : M. Etienne SPETTEL et Joël  
ROBERT

Tél. : 03 89 29 22 23 et 03 89 29 22 60

pref-bepic@haut-rhin.gouv.fr

### **Compte-rendu du comité de suivi local (CSL) du site PCUK à Wintzenheim**

#### **Réunion du 16 septembre 2024**

##### **1. Liste des présents**

Ce comité de suivi local (CSL) s'est déroulé sous la présidence de Monsieur Augustin CELLARD, secrétaire général de la préfecture du Haut-Rhin en présence de :

- M. Franck LE MOING, ADEME ;
- M. Guillaume MASSELOT, ADEME ;
- M. Claude MULLER, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de l'ADEME ;
- Mme Eve CHRETIEN, ATMO ;
- Mme Emmanuelle DRAB-SOMMESOUS, ATMO Grand-Est ;
- M. Damien DURANT, ATMO Grand-Est ;
- Mme Odile UHLRICH-MALLET, adjointe au maire de Colmar ;
- M. Dominique HEROLD, adjoint au maire de Wintzenheim ;
- M. Yann FLORY, Alsace Nature ;
- M. Thierry MEYER, Alsace Nature ;
- M. Charles KRETZ, président du collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- M. Jean-Claude URING, collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- M. Marc PEREGO, collectif des habitants « Lotissement du Hohlandsbourg, village alsacien et Hansi » ;
- M. Jean-Paul ROTH, président de l'association « Tiefenbach Environnement » ;
- M. Philippe GEROMETTA, DDT 68 ;
- M. Mohamed KHEDJOUT, DREAL ;
- Mme Véronique ANTONI, DREAL ;
- Mme Amélie MICHEL, ARS ;
- Mme Cécile LE MOING, établissement public foncier d'Alsace ;
- M. Etienne Spettel, SCPPAT, préfecture ;
- M. Joël Robert, SCPPAT, BEPIC, préfecture.

## Membres excusés

- M. Franck JOST, directeur des transitions environnementales territoriales à la mairie de Colmar ;
- M. Didier THALINGER, trésorier de l'association « Tiefenbach Environnement ».

## **2. Introduction**

M. le Secrétaire Général rappelle que la dernière réunion du comité de suivi local a eu lieu le 12 octobre 2023.

Un CSL était prévu le 14 juin 2024, mais a dû être reporté en raison du contexte électoral.

Le prochain CSL aura lieu non pas en décembre 2024, mais en début d'année 2025, afin de présenter le candidat retenu à la suite de l'appel d'offres restreint pour la réalisation de l'étude préparatoire à la maîtrise d'œuvre.

## **3. Déroulé de l'ordre du jour (cf. powerpoint ci-joint)**

### 3.1 Avancement du projet PCUK

#### 3.1.1 Etat initial de la qualité de l'air extérieur (Présentation ATMO-Grand-Est)

Mme DRAB-SOMMESOUS présente les résultats des mesures réalisées dans l'air ambiant dans plusieurs communes du Grand-Est, dont la commune de Colmar.

Sur le plan sanitaire, le Lindane est un polluant actuellement non réglementé dans l'air ambiant.

Sur le plan environnemental, il est présent de façon équivalente sur tous les types de sites : viticulture, grandes cultures, et sans profil agricole majoritaire. La moyenne à Colmar se situe à un niveau de  $0,050 \text{ ng/m}^3$ , soit en dessous de la moyenne régionale ( $0,073 \text{ ng/m}^3$ ) et nationale ( $0,057 \text{ ng/m}^3$ ).

S'agissant de la zone PCUK Wintzenheim, les mesures ont débuté en juillet 2024 à partir de 5 points autour de la zone de confinement :

- 4 stations de mesures aux points cardinaux du site pour la mesure des retombées atmosphériques (poussières) ;
- 1 station de mesure composée d'appareils de mesures actives (pompage) des poussières et des gaz.

Les résultats seront comparés à un site témoin se trouvant à 2 km à l'est du site (plus précisément dans l'enceinte de la préfecture où une visite des instruments de mesure a été présentée aux membres de la CSL et animée par ATMO GRAND-EST).

Selon la référence prise (station MétéoFrance COLMAR-MEYENHEIM), les vents dominants se situent dans un axe global sud/sud-ouest – nord/nord-est.

Les premiers résultats de l'air extérieur montrent des valeurs en HCH-gamma (Lindane) plus élevées par rapport aux autres isomères. Ces valeurs sont néanmoins du même ordre de grandeur sur les deux sites (PCUK et site témoin), ce qui indique que l'air présent au droit et aux alentours du site ne présente pas de concentrations anormales en Lindane. Il est

néanmoins intéressant de noter que les autres isomères des HCH (alpha, beta, delta et epsilon) sont quant à eux, principalement retrouvés sous formes de traces au droit du site PCUK. En effet, ces derniers sont mesurés à des concentrations infimes proches de la limite de quantification des appareils d'analyses. Il est nécessaire de poursuivre les mesures afin d'avoir des données sur une année complète.

M. KRETZ et M. URING indiquent que la rose des vents de référence n'est pas représentative du site de PCUK, puisqu'elle se situe à la sortie de la vallée de Munster. Ils estiment que le vent dominant sur le site se situe à l'ouest.

M. le secrétaire général propose de mettre en place un dispositif permettant de vérifier la direction exacte des vents sur le site de PCUK.

Concernant la mesure des retombées atmosphériques (poussière), trois autres campagnes de prélèvements de 28 jours seront réalisées jusqu'en juin 2025. Elles seront matérialisées par la présence des quatre jauges OWEN autour du site. Concernant les mesures actives (poussières et volatils), les isomères des HCH dans l'air ambiant seront suivis en continu sur la totalité de l'année (fréquence hebdomadaire).

A l'automne 2025, un rapport final restituera les résultats acquis, leur interprétation et d'éventuelles recommandations pour surveiller le futur chantier.

M. KRETZ demande si la présence de lindane est dangereuse pour la santé.

Mme DRAB-SOMMESOUS précise qu'il n'y a pas de normes sanitaires dans l'air pour les pesticides (dans l'eau et les aliments, c'est le cas). Le plus important est de savoir si les taux atteints se trouvent dans la "normale".

M. LE MOING ajoute que toutes ces mesures sont faites dans le cadre de la préparation du chantier de dépollution. Les valeurs observées de lindane correspondent aux données bibliographiques locales hors de la zone du site (moyenne mesurée à Colmar en juillet 2018).

M. URING souhaite savoir si le lindane présent vient du site ou si sa présence est d'ailleurs. Il propose d'instaurer un autre point de prélèvement à l'ouest du site, vers les vignes, les champs. Cela permettra de savoir si le lindane ne vient pas d'ailleurs.

Mme CHRETIEN relève que la contribution peut venir de l'agriculture. Mais il est difficile de distinguer ce qui relève du site et ce qui relève d'autres activités. En effet, ce sont les mêmes molécules. Elle précise que l'on mesure aussi du lindane dans l'air intérieur. Le lindane peut être présent dans des charpentes (bois d'œuvre), dans des teneurs bien plus élevées.

M. MULLER note que le confinement marche bien au vu des résultats obtenus.

Mme DRAB-SOMMESOUS souligne le fait qu'à partir de 1 nanogramme, cela devient sensible. Or, sur le site, on reste dans la moyenne nationale.

M. FLORY prend note que le niveau de présence de lindane est bas. Mais si pendant le chantier, le niveau augmente, ce sera forcément lié au chantier.

### 3.1.2 Résultats de la surveillance quadriennale de la qualité des eaux souterraines (Présentation ADEME).

M. LE MOING présente les résultats de la surveillance de la qualité des eaux souterraines sur la période 2019-2023.

Huit campagnes de prélèvements ont eu lieu entre novembre 2019 et mai 2023 à partir de 22 ouvrages installés d'ouest en est. Les résultats montrent que le panache reste stable et que le périmètre de restriction d'usage demeure toujours adapté.

M. URING constate néanmoins de fortes fluctuations de résultats avec des échelles allant de 1 à 8 à l'intérieur du périmètre de restriction (aval hydraulique immédiat du site PCUK).

M. LE MOING relève que les prélèvements sont réalisés directement dans l'ancienne gravière (forage 235 situé directement sur le confinement). Il est normal par conséquent que la qualité des eaux souterraines prélevées à cet endroit se rapproche d'un « lixiviat » de décharge. Toutefois, les concentrations décroissent drastiquement à mesure que l'on s'éloigne du site (aval hydraulique). Enfin, cette variation saisonnière des concentrations en HCH au niveau des eaux au droit du confinement peut s'expliquer par :

- les variations du niveau de la nappe d'eaux souterraines (phénomène de dilution/concentration) ;
- la complexité de l'analyse par le laboratoire d'échantillons très chargés / concentrés.

M. MASSELOT précise que l'étude préparatoire permettra de mieux comprendre toutes ces variations.

S'agissant du piézomètre n°250, M. KRETZ fait remarquer qu'il se situe à un endroit où deux immeubles sont en cours d'aménagement et où 12 000 m<sup>3</sup> de terres ont été retirés, sans aucune précaution. Il demande que la terre se situant en face de l'école Saint-Exupéry soit analysée.

Mme UHLRICH-MALLET précise que la mairie de Colmar n'a pas été alertée sur ce point.

M. KRETZ souhaite une réponse du maire et du préfet.

S'agissant du piézomètre n°292 se situant à 2 km environ en aval hydraulique du confinement (extension est de la zone d'interdiction d'usage des eaux souterraines), les valeurs restent stables et ne démontrent pas des pics de concentrations comme observés en 2012.

S'agissant du piézomètre n°236, il est relevé sur l'année 2023 la présence régulière de « pics » de concentrations. Un rebond est également systématiquement observé au droit de l'hôpital Pasteur.

La présence de métabolites (chlorobenzènes, chlorophénols) n'a enfin pas été quantifiée en grandes quantités, ce qui ne permet pas de soulever de nouvelles problématiques. En effet, ces composés sont exclusivement mesurés au droit du confinement ou en aval hydraulique immédiat du site PCUK.

Les résultats de la surveillance de la qualité des eaux souterraines montrent en conclusion que les concentrations en HCH chutent quand on s'éloigne du confinement PCUK pour atteindre des valeurs de l'ordre de la limite de potabilité directe en limite de la zone de restriction. Il n'y a donc pas lieu de modifier le zonage du périmètre de restriction d'usage. Actuellement, le site est donc mis en sécurité car les personnes ne sont pas exposées aux produits présents dans le site PCUK.

M. URING précise qu'en sortie de site (et non en bord de la zone de restriction d'usage), les résultats se situent en dessous des valeurs réglementaires, mais les chiffres remontent. Le lindane vient du dépôt et il diffuse dans toutes les directions.

M. LE MOING ajoute que pour le dépôt, on connaît peu de choses avec certitude. L'étude préparatoire permettra de retirer / gérer les matériaux/sols impactés par les HCH de sorte à pouvoir supprimer les « zones sources » et par conséquent enrayer la pollution des eaux souterraines.

### 3-2 Etude préparatoire à la maîtrise d'œuvre (Présentation ADEME).

M. LE MOING rappelle que le marché préparatoire à la maîtrise d'œuvre se déroule en 2 phases :

- la première (qui est terminée) a consisté à retenir 5 groupements de candidats sur un total de 6 candidatures sur la base de l'évaluation détaillée des dossiers de candidatures (études de références similaires aux enjeux du site PCUK) ;
- la seconde, qui est en cours de réalisation, consiste à analyser les offres techniques et financières des candidats.

La date limite de réception des offres a été fixée au 17 septembre 2024, 18H00. Les offres des candidats seront notées selon une pondération de 70 % pour la valeur technique et de 30 % pour le prix. La qualité des offres a donc été privilégiée au détriment du prix.

Le cahier des charges impose aux candidats de réaliser des investigations très poussées sur les eaux souterraines, les gaz du sol, les sols de surface et les sols/matériaux/déchets en profondeur. Il est en outre demandé aux candidats d'étudier toutes les solutions techniques envisagées pour le traitement des pollutions sur site au-dessus du niveau de la nappe (zone non-saturée) et dans cette dernière (zone saturée).

Le marché sera attribué début décembre (commission des achats) en vue d'un début d'exécution en janvier 2025.

M. FLORY demande si la destination des déchets est connue.

M. LE MOING précise qu'il existe plusieurs filières de traitement hors-site (ex : désorption thermique). Il souligne que l'objectif de l'ADEME consiste à traiter le plus possible de sols/matériaux sur site (voire in-situ). Bien évidemment, la présence attendue de déchets purs dans le confinement obligera vraisemblablement à utiliser des filières de traitement hors-site. Enfin, l'ADEME évitera dans la mesure du possible le recours à l'enfouissement en centre technique (dernier recours). Un bilan coûts / avantages de différents scénarii de gestion des matériaux / déchets et pollutions sera mené pour retenir les meilleures solutions techniques.

M. KRETZ s'interroge sur l'endroit où sera entreposée la terre polluée pour un traitement sur site. Il estime que le site ne dispose pas de place suffisante.

M. MASSELOT précise que cette question sera traitée dans le cadre de l'étude préparatoire. Toutes les pistes seront explorées. Et à ce stade, rien n'est fermé. Par ailleurs, il faut savoir qu'à l'issue des travaux il restera des concentrations résiduelles de HCH dans les sols. Aucune technique / scénario ne permettra d'avoir « zéro » HCH dans les sols.

M. HEROLD insiste sur le fait que la commune de Wintzenheim souhaite une excavation de tous les déchets afin de pouvoir permettre que le site soit habitable in fine.

M. LE MOING et M. MULLER indiquent que l'excavation ne permettra pas d'atteindre un résultat final de « zéro lindane » dans le sol.

M. MASSELOT complète : un nouveau confinement pourrait même être envisagé, si c'est nécessaire.

M. KRETZ s'inquiète des nuisances qui seront subies pendant la phase « chantier ».

M. LE MOING indique que l'étude préparatoire a justement pour rôle de définir les solutions techniques qui permettront de limiter au maximum les nuisances pendant la phase chantier. Ces dernières constitueront un critère important lors du choix du ou des scénarios techniques qui seront retenus (à l'issue d'un bilan coûts-avantages).

M. PEREGO demande si les entreprises soumissionnaires de la phase préparatoire pourront participer au marché de maîtrise d'œuvre.

M. LE MOING répond par l'affirmative, tout en précisant que cette question a été traitée lors de la phase des questions/réponses des entreprises au maître d'ouvrage dans le cadre du marché de l'étude préparatoire.

A la question de M. KRETZ de savoir si le risque d'explosion au méthane a été pris en compte dans le cahier des charges, M. LE MOING répond que cet élément sera bien intégré lors de la phase chantier. Dès l'étude préparatoire, des prélèvements de gaz du sol seront réalisés et des mesures de gaz seront régulièrement réalisés lors des investigations.

M. FLORY rappelle qu'une enveloppe de 50 millions d'euros a été allouée pour la dépollution de trois sites en Alsace. Il souhaite à cet égard savoir quel montant sera précisément consacré au site de PCUK Wintzenheim.

M. le secrétaire général assure que pour l'instant, il n'y a aucune inquiétude à avoir sur ce point. Chaque site a ses propres spécificités et l'enveloppe allouée au site PCUK Wintzenheim est la plus importante.

### 3-3 Communication – mise à jour de la foire aux questions.

M. LE MOING précise qu'une mise à jour du site internet sera prochainement faite et qu'un dépliant (en cours de finalisation) sera distribué aux riverains afin d'expliquer l'étude d'état des lieux concernant l'air extérieur.

### 3-4 Actions à venir / planning général.

Un planning est présenté : l'étude préparatoire devrait commencer en début d'année 2025 pour s'achever en 2026. Il est ensuite prévu que le marché de maîtrise d'œuvre se poursuive en 2026/2027 en vue d'un commencement des travaux en 2028.

M. HEROLD constate que depuis l'annonce en 2021 du plan de protection de la nappe d'Alsace, un mandat municipal se sera finalement écoulé jusqu'au commencement prévisionnel des travaux.

M. MASSELOT précise que ce travail préparatoire permettra d'avoir une vision claire de ce qu'il faut faire. L'erreur serait d'aller trop vite.

Les représentants du collectif des riverains abondent dans ce sens, tout en faisant le constat d'un glissement de calendrier depuis les premières annonces en CSL.

M. le secrétaire général précise que le prochain CSL aura lieu en début d'année 2025 afin de présenter le candidat retenu pour l'étude préparatoire et qu'il sera notamment l'occasion de présenter un calendrier plus précis des prochaines étapes.

M. le secrétaire général remercie l'ensemble des participants.

Le secrétaire général

signé :

Augustin CELLARD